

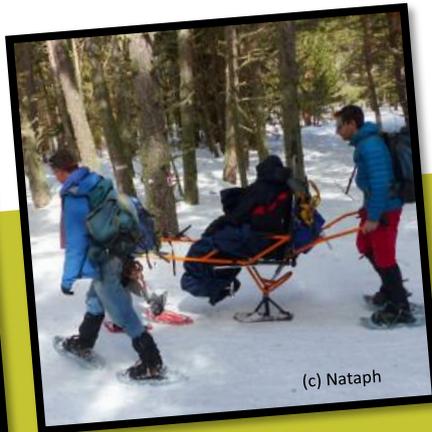


Association SOLHAME
Séjours Organisés et Locations en Hébergement Adapté
de Montagne Eco-responsables

Catalogue

AUTOMNE -HIVER 2016-2017

Vacances adaptées pour adultes handicapés
France/Espagne



La montagne pour tous...

C'est pour nous une grande joie d'inaugurer enfin nos séjours et weekends adaptés à la montagne catalane pour cet automne et hiver 2017.

Toute l'équipe de l'association SOLHAME remercie tous les partenaires du projet sans qui cela n'aurait été possible.

Notre expérience dans les séjours organisés adaptés dans d'autres associations ou établissements, nous ont permis de mettre en avant nos valeurs et tous les besoins nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions les personnes qui présentent tous types de handicap.

Pour l'année 2016-2017, nous vous avons préparé des séjours divers et variés pour faire découvrir la montagne au rythme de chacun. Chaque séjour comprend des activités adaptées à l'autonomie.

Notre éthique pour les séjours veut inclure une équité pour tous et une ouverture au plus grand nombre, peu importe le handicap de chacun. Les groupes sont constitués en tenant compte d'une homogénéité au niveau de l'autonomie, souvent nécessaire pour une bonne cohésion entre tous.

Nous proposons également des services d'organisation de séjours pour des individuels, couples ou familles. Des thématiques précises ou un mixte d'activités de montagne sont possibles. Séjour nature, pêche, équitation, escalade, bien-être, repos, culturel catalan, randonnée, animaux sauvage ou domestiques, sport, eau chaude, stage de survie en nature, plantes, etc...., avec un accompagnement personnalisé.

Pour tous ceux qui veulent tester, expérimenter, s'initier aux activités de montagne, nous proposons, **au choix** (et selon les séjours et les autonomies) une large gamme d'activités possibles pour un grand nombre.

Nous proposons également des séjours ou weekends en Espagne ou en bord de mer, afin de diversifier les offres pour ceux qui voudraient voir du pays.

Bonne découverte,

L'équipe de l'association SOLHAME

CONTACTS :

Association SOLHAME

Résidence la Rivière, 14 Route de Llo

66 800 Saillagouse

solhameco@gmail.com

Tél : (0033) (0)6 16 59 21 27 Ou (0033) (0)4 30 45 11 05

Site : www.solhame.fr



SOMMAIRE

Informations pratiques p 5

Les séjours adaptés automne 2016-2017 p13

Séjours pour personnes autonomes p 14

Séjours pour personnes semi-autonome p 15

Séjours pour personnes dépendantes p 16

Séjours pour personnes polyhandicapées p 17

Les séjours adaptés hiver 2016-2017 p18

Séjours pour personnes autonomes Noël / Nouvel an p 19

Séjours toutes autonomies Noël / Nouvel an p 20

Séjours pour personnes autonomes p 21

Séjours pour personnes semi-autonome p 22

Séjours pour personnes dépendantes p 23

Séjours pour personnes polyhandicapées p 24

Les séjours de répit pour les aidants p 25

Autres informations pratiques p 27

- Fiche « gestion argent de poche »
- Fiche « droit à l'image »
- Fiche du trousseau indicatif
- Conditions particulières de vente
- Conditions générales de vente

CONTACTS :

Association SOLHAME

Résidence la Rivière, 14 Route de Llo

66 800 Saillagouse

solhameco@gmail.com

Tél : (0033) (0)6 16 59 21 27 Ou (0033) (0)4 30 45 11 05

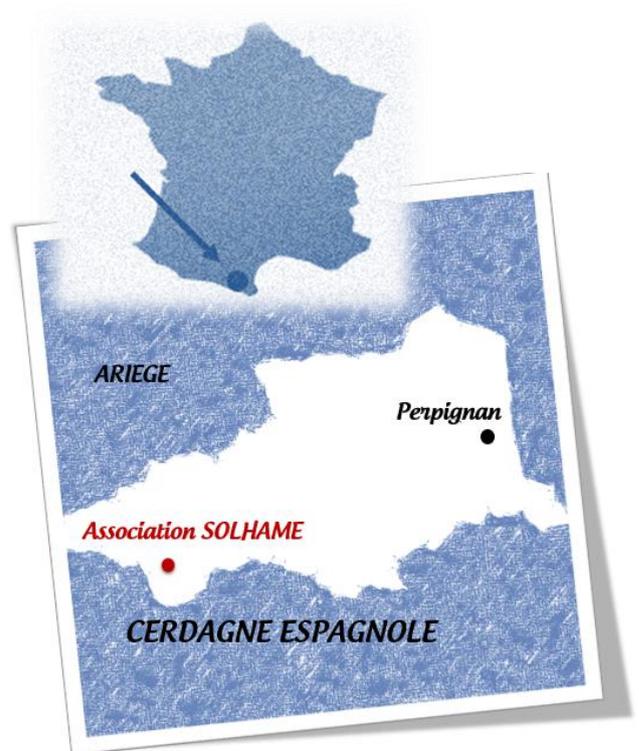
Site : www.solhame.fr



L'association SOLHAME a été créée en 2010 dans l'objectif de faire découvrir à toutes personnes en situation de handicap, la montagne transfrontalière catalane.

La montagne catalane est un lieu de ressources incontournables grâce à son climat favorable, sa culture à part entière et son patrimoine naturel exceptionnel.

Une coopération transfrontalière entre plusieurs acteurs autour du tourisme est également essentielle afin d'offrir les meilleures prestations possibles sur le territoire de la Catalunya, du Capcir et de la Cerdagne française.





Aider à rendre un territoire accessible et faire profiter à un maximum de personnes le bien être ressenti à la montagne, est l'objectif général de l'association SOLHAME.



Territoire

- 🌐 La **zone touristique transfrontalière** de la Cerdagne française et espagnole, offre une multitude d'activités. Nous sommes implantés sur un territoire où les plus grands sportifs du monde viennent s'entraîner au CNEA (Centre National d'Entraînement en Altitude). C'est pour cela que les activités y sont nombreuses et que le sport adapté et handisport se développent énormément ici.
- 🌐 Nous créons par conséquent **des stages sportifs adaptés à tous**, en collaboration avec le CNEA, l'Université et la filière STAPS de Font-Romeu.

Transport

- 🚗 **L'acheminement des personnes** de Foix et Perpignan est possible contre participation minimale (autres villes nous contacter).
- 🚗 **Les départs et les arrivées se font à des heures convenables** en accord avec la disponibilité et le rythme de tous : vacanciers, familles, éducateurs et accompagnateurs (pas de départ au milieu de la nuit ou pendant les jours de grandes influences routières).
- 🚗 **Minibus et voiture à disposition durant tout le séjour** avec autant de places que de participants pour une totale autonomie et une liberté de mouvement.

Organisation

- 🌱 **Des petits groupes à taille humaine** pour une meilleure intégration de tous et des échanges privilégiés entre accompagnateurs et vacanciers.
- 🌱 **Des hébergements chaleureux et adaptés** pour des vacances « comme en famille » (pas de structures froides et impersonnelles).
- 🌱 **Un fonctionnement en gestion libre ou demi-pension** pour des vacances respectant le rythme du groupe dans **une ambiance conviviale et familiale** où chacun a une place et un rôle à jouer.

Gestion

- ✂️ **Un suivi individualisé et rigoureux** de la réservation à l'après séjour.
- ✂️ **Un encadrement formé, préparé et assisté par des professionnels** de l'éducation spécialisée et des vacances adaptées.
- ✂️ **Un protocole sanitaire rigoureux** comprenant :
 - des piluliers sécurisés (*fournis par nos soins si nécessaires, nous contacter*).
 - un partenariat avec les professionnels de santé sur tous nos séjours.
 - un encadrement sensibilisé à la gestion et au suivi des traitements.



ATOUT PLUS :

Notre particularité repose également sur des séjours que vous pouvez composer vous-même, sans condition particulière : si vous voulez partir seul, accompagné par un membre de notre équipe et faire un séjour à votre goût, c'est possible. En famille également ou en couple. Contactez-nous suffisamment à l'avance !



Charte de qualité

Article 1

Les prestations proposées par l'association sont disponibles pour toutes personnes présentant **tous types** de handicap.

Article 2

Les séjours proposés sont à la semaine. Les weekends proposés sont du vendredi au dimanche soir (sauf pour les weekends plus longs mais ils seront notifiés sur les présentations des weekends).

Article 3

Les tarifs proposés comprennent le **transport sur place, l'hébergement, les activités, la restauration, les frais d'encadrement, les frais liés à l'organisation et les assurances obligatoires**. Les programmes des séjours sont clairement établis en avance selon les autonomies. Le programme peut changer selon les envies du groupe au moment du séjour, sauf s'il y a une réservation effectuée en amont. Pour les individuels ou les familles, le programme est établi ensemble en amont.

Article 4

SOLHAME **garantie un encadrement sécurisé et adapté dans des hébergements sélectionnés par nos soins** (village vacances, appart 'hôtel, parc résidentiel, gîtes en gestion libre ou camping).

L'association garantie que ces hébergements respectent les normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité selon la loi en vigueur.

Article 5

Les vacanciers bénéficieront **d'une aide et d'un accompagnement adaptés**, sous la responsabilité du responsable de l'association et en partenariat avec les acteurs médicaux locaux.

Article 6

Le nombre de vacanciers au sein des groupes **ne dépassent pas 10**. En moyenne nous faisons des groupes de 7.

Article 7

L'encadrement des vacanciers est réalisé par des bénévoles ou salariés de l'association ayant soit une expérience significative, soit un diplôme dans le milieu médico-social **et qui suivent une formation obligatoire au sein de notre association**.

Article 8

L'association SOLHAME **s'engage à respecter la présente charte**. Tout manquement à cette charte doit être signalé, afin de participer à l'amélioration continue de nos prestations.



Nos engagements

- **T**oute l'équipe de l'association SOLHAME est garant du bien-être des vacanciers et en font leur préoccupation principale. Le respect de la différence et des difficultés de chacun est une valeur d'engagement forte.
- **L'**association s'engage à restituer un compte rendu individuel à la famille, au représentant légal et/ou à l'établissement d'origine.
- **D**es activités culturelles, sportives, de bien-être ou de loisirs seront proposées en nombre afin de profiter au maximum des prestations adaptées locales. Les équipes d'encadrement sont exclusivement des moniteurs diplômés d'État ayant suivis une formation adaptée au handicap.
- **L**e service de plats variés, équilibrés et de qualité est une préoccupation essentielle. Nous veillons au respect des goûts et des régimes alimentaires de chacun.



Nos services

- **L**a Création de séjours de A à Z et adapté à vos besoins et vos envies : nous contacter le plus tôt possible de 12 à 4 mois dernier délai, en raison des conditions d'accompagnement ou de disponibilité des hébergements pouvant être moins évidentes ou adaptées.
- **A**ccompagnement individuel sur place (nous prévenir bien à l'avance). *Pour une famille il faut compter un forfait de 250€ à 400€ selon les besoins, pour une semaine et pour un accompagnement de 4 heures par jour en moyenne.*
- **P**rêt de matériels amovibles lié au handicap (nous prévenir au moins 2 mois à l'avance).
- **P**ossibilité de payer en plusieurs fois sans frais selon votre choix.

Préparation du séjour

Je choisis mon séjour en fonction de mes envies et de mon autonomie (consulter la grille d'autonomie SOLHAME page suivante) sur le catalogue ou sur le site Internet www.solhame.fr.

Je téléphone au **04 30 45 11 05 (ou 06 16 59 21 27)** ou j'envoie un mail à contact@solhame.fr pour obtenir des informations ou pour réserver. Il est possible de se renseigner sur le site Internet et de remplir un formulaire de pré-inscription ou de demande renseignements.

Dans les **15 jours** je retourne le dossier d'inscription reçu et complété (également téléchargeable sur le site Internet), accompagné d'un chèque d'acompte de 30% et des pièces complémentaires. (Pour étaler les paiements nous contacter).

Je suis informé de la **validité de mon dossier** sur le plan médical et administratif.

Je reçois un **courrier de confirmation** avec le lieu et l'horaire de départ sur mon lieu de rendez-vous choisi.

Je confirme dans les meilleurs délais **les besoins médicaux pour mon séjour** (soins infirmiers ou de confort, lit médicalisé, ...). Au mieux dans les 2 mois avant le séjour.

Un mois avant le départ, je solde mon séjour et je fournis toutes les pièces complémentaires manquantes.





Profil des bénéficiaires : HANDICAP INTELLECTUEL

AUTONOME

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, sont capables de manger, s'habiller, se laver sans l'aide extérieure d'une tierce personne. Elles s'expriment sans difficulté et possèdent une bonne compréhension générale des sujets dont on parle. Il suffit de surveiller de loin l'entretien de son linge et de s'assurer qu'elles se lavent bien et se changent. Ce sont souvent des personnes qui travaillent en ESAT, en SAVS, entreprise adaptée. La présence de l'encadrement est discrète.

Présence discrète des accompagnateurs

SEMI-AUTONOME

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, demandent une aide extérieure relative pour se laver, s'habiller et plus rarement manger. Elles demandent une surveillance plus suivie. Ce sont des personnes qui sont souvent accueillies en foyer occupationnel. Elles ne peuvent pas assurer une production de travail. Leur langage est souvent limité. Compréhension générale mais langage pauvre. Elles ont quelques difficultés à s'exprimer. Souvent ces personnes sont en ESAT, Accueil de jour ou foyer de vie.

1 pour 3 ou 4 minimum



DEPENDANT

Personnes qui ont besoin, dans les gestes de la vie quotidienne, d'une tierce personne en permanence auprès d'elles. Elles ont besoin d'un encadrement rapproché et permanent et nécessitant des locaux et matériels appropriés (demandent un suivi constant, de tous les instants). Il faut leur donner à manger, les laver, les habiller. Elles ne parlent généralement pas et ont une capacité à se faire comprendre par une communication non verbale et très complexe. Elles sont accueillies, généralement, toute l'année dans des établissements. Certaines sont valides mais la grande majorité est en fauteuil.

1 pour 2 minimum

POLYHANDICAP

Personnes dépendantes, souvent IMC (Infirme Moteur Cérébral) ou polyhandicapées (handicap mental et handicap physique associés).

1 accompagnateur compétent et expérimenté pour 1 bénéficiaire minimum



Profil des bénéficiaires : HANDICAP SENSORIEL

En groupe :

Nous vous proposons de co-construire un séjour à votre goût avec un accompagnement selon vos besoins.

Les séjours à la carte dans les Pyrénées catalanes permettent à tous de pouvoir profiter des bienfaits de la montagne, selon les envies, besoins et périodes de chacun.



En individuel :

Il est possible de venir seul ou en couple, selon les disponibilités des bénévoles pour vous accompagner selon vos besoins.



Contactez-nous !

Association SOLHAME

Résidence la Rivière, 14 Route de Llo

66 800 Saillagouse

solhameco@gmail.com

Tél : (0033) (0)6 16 59 21 27 Ou (0033) (0)4 30 45 11 05

Site : www.solhame.fr



Les encadrants

Les équipes des accompagnateurs de l'association SOLHAME sont toujours composées d'un (ou plusieurs) animateur(s) et d'un responsable.

- ✦ **L'animateur** : est la personne qui accompagne au quotidien. L'animateur est recruté selon ses expériences, ses diplômes souvent en cours (étudiants) et ses motivations et convictions. Une formation de 2 jours est obligatoire avec une immersion avec le public bénéficiaire.
- ✦ **Le responsable** : gère le bon déroulement du séjour, l'organisation pendant la ou les semaines, et le budget. Il est diplômé du secteur médico-social et/ou à une expérience significative dans l'accompagnement des publics avec un handicap en vacances.

Une **formation** commune est obligatoire afin de prendre connaissance avec les profils des bénéficiaires, des lieux de séjours, du cadre législatif, de l'éthique du projet de l'association et de la charte de qualité.



Composition du prix des séjours

Le prix du séjour comprend :

- ↪ Le transport aller-retour du point de rendez-vous, l'hébergement, la restauration, les activités, les frais d'encadrement, les frais de dossier (d'organisation) et les assurances obligatoires.

Le prix du séjour ne comprend pas :

- ↪ Le transport du lieu de domicile au lieu de rendez-vous, le pique-nique pour le déjeuner du 1^{er} jour, l'argent de poche du bénéficiaire, les frais médicaux, les frais de rapatriement (si il ne concerne pas un accident sur place, une maladie imprévue, décès d'un proche ou de bénéficiaire, l'assurance annulation.

Séjours adaptés Automne 2016



Escapade montagne



Autonome



Age

18-40 ans

Groupe

12 participants
2 accompagnateurs

Rythme

Sport - détente

Véhicule

1 minibus
1 voiture



Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.



Hébergement (en gestion libre):

Un Gîte-Chalet avec une vue panoramique exceptionnelle sur la Cerdagne et le Capcir. Au Nord vous apercevrez, Mont Louis et son fort Vauban, les deux Péric, le Carlit et les stations de ski des Angles, Pyrénées 2000 et Font-Romeu.

Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés, 1 chambre avec 4 lits, 1 chambre avec 5 lits.

Chambres partagées !

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- ✿ Piscine et bains chauds
- ✿ Cani-rando
- ✿ Randonnée aux Bouillouses
- ✿ 1 Journée au parc Naturlandia
- ✿ Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- ✿ Visite du séchoir à jambon, fromagerie Flor de Neu
- ✿ Ferme pédagogique
- ✿ Base nautique de Matemale



* Les «activités possibles» sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo

Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes
(autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. D'autres dates peuvent être aménagées. **Certaines modifications voire annulation sont possibles selon le nombre de personnes inscrites.**



8 jours / 7 nuits	➔ 980 €*
15 jours / 14 nuits	➔ 1680 €

Dates

Du 22 au 29 octobre
Et / ou

Du 29 au 5 novembre
(Autres dates possibles)



Semi-Autonome

Age

18 – 60 ans

Groupe

10 participants
3 accompagnateurs

Rythme

Sport - détente

Véhicule

1 minibus
1 voiture

Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.



Hébergement (en gestion libre):

Un Gîte-Chalet avec une vue panoramique exceptionnelle sur la Cerdagne et le Capcir. Au Nord vous apercevrez, Mont Louis et son fort Vauban, les deux Péric, le Carlit et les stations de ski des Angles, Pyrénées 2000 et Font-Romeu.

Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés, 1 chambre avec 4 lits, 1 chambre avec 5 lits.

Chambres partagées !

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- ▲ Rencontre avec chiens de traîneau et cani-rando
- ▲ Parcours de pêche du Carol
- ▲ Randonnée aux Bouillouses
- ▲ Parc animalier d'Andorre
- ▲ Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- ▲ Visite du séchoir à jambon, fromagerie Flor de Neu
- ▲ Pas de la Case, Espagne

* Les «activités possibles» sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo.



Dates

Du 29 au 5 novembre
Et/ou
Du 5 au 12 novembre
(Autres dates possibles)

Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes
(autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. D'autres dates peuvent être aménagées. **Certaines modifications voire annulation sont possibles selon le nombre de personnes inscrites.**

8 jours / ➡ 1105 €*
7 nuits

15 jours / ➡ 1 950 €
14 nuits

Dépendant

Age

18 – 60 ans

Groupe

6 participants
3 accompagnateurs
1 bénévole ponctuel

Rythme

Détendu

Véhicule

1 minibus
adapté
+
1 voiture



2 fauteuils

Dates

Du 29 au 5 novembre

Et/ou

Du 5 au 12 novembre

Autres dates possibles)



Accueil des couples



Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.

Hébergement (en gestion libre):



Un Chalet de 160 m² et classé 4 étoiles avec un étage et avec une vue panoramique exceptionnelle sur la Cerdagne et le Capcir. Tout le rez de chaussé est adapté au fauteuil roulant.

Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés, 1 chambre avec 4 lits, 1 chambre avec 5 lits.

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- Rencontre avec chiens de traïneau
- Parcours de pêche du Carol
- Randonnée et pêche aux Bouillouses
- Parc animalier Naturlandia (Andorre)
- Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- Visite du musée de Cerdagne, fromagerie Flor de Neu
- Parc aqua ludique d'Err
- Marchés locaux, visite de Puigcerdá

* Les «activités possibles» sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo.



Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. **L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler les séjours selon le nombre de personnes inscrites.**

8 jours / 7 nuits	➔ 1 250 €* ➔
15 jours / 14 nuits	➔ 2 370 € ➔

La montagne vous gagne



Polyhandicap

Age

18 – 60 ans

Groupe

4 participants
4 accompagnateurs
1 bénévole ponctuel

Rythme

Détendu

Véhicule

1 minibus
adapté



2 fauteuils



Accueil des couples

Dates

Du 29 au 5 novembre
Et/ou
Du 5 au 12 novembre
(Autres dates possibles)

Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.



Hébergement (en gestion libre):

Un Chalet de 160 m² et classé 4 étoiles avec un étage et avec une vue panoramique exceptionnelle sur la Cerdagne et le Capcir. Tout le rez de chaussé est adapté au fauteuil roulant.



Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés, 1 chambre avec 4 lits, 1 chambre avec 5 lits.

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- ✿ Rencontre avec chiens de traineau
- ✿ Rencontre avec les chevaux cerdans (approche avec l'équithérapie)
- ✿ Visite du site des Bouillouses
- ✿ Parc animalier Naturlandia (Andorre)
- ✿ Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- ✿ Balades en joëlette
- ✿ Rencontre avec les ânes et visite de la ferme de Vagabond'âne
- ✿ Marchés locaux
- ✿ Brame du cerf



* Les « activités possibles » sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo

Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.
Dernier jour : retour en fin de journée du samedi
Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes
-> Un fauteuil électrique peut être mis à disposition

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. **L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler les séjours selon le nombre de personnes inscrites.**

8 jours
/
7 nuits

→ 1 450 €

Séjours adaptés hiver 2016-2017



© NATAPH



Noël et nouvel an à la montagne



Autonome

Age

18-40 ans

Groupe

12 participants max
4 participants minimum
2 accompagnateurs

Rythme

Sport - détente

Véhicule

1 minibus
1 voiture



Dates

Du 19 au 26 décembre
Et / ou
Du 26 au 2 janvier 2017



Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.



Hébergement (en gestion libre):

Dans un village vacances situé à Estavar, à la lisière de l'enclave espagnole de Llivia, vous séjournerez au sein de chalets en bois pour 6 personnes.

Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés.

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- ☑ Traîneau et luge
- ☑ Ski (3 jours)
- ☑ Snake gliss
- ☑ 1 Journée au parc Naturlandia
- ☑ Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- ☑ Soirée spéciale Noël et/ou Nouvel an

Visite de Puigcerdá, Espagne * Les «activités possibles» sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo.



Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du lundi.

Dernier jour : retour en fin de journée du lundi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes, Toulouse, Montpellier. (Autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. **Certaines modifications voire annulation sont possible selon le nombre de personnes inscrites.**

8 jours / 7 nuits	➔ 1340 €* ➔
15 jours / 14 nuits	➔ 2380 € ➔

Noël / Nouvel an à la montagne



Hébergement (en gestion libre):

Dans un village vacances situé à Estavar, à la lisière de l'enclave espagnole de Llivia, vous séjournerez au sein de chalets en bois pour 6 personnes. Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés.

Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes (autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. Certaines modifications voire annulation sont possible selon le nombre de personnes inscrites.

Semi-Autonome



Groupe

10 participants
3 accompagnateurs
1 bénévole ponctuel

8 jours / 7 nuits → 1565 €*

15 jours / 14 nuits → 2990 €*

Dates

Du 19 au 26 et / ou du 26 au 2 janvier 2017

Noël / Nouvel an à la montagne



Hébergement (en gestion libre):

Dans un village vacances situé à Estavar, à la lisière de l'enclave espagnole de Llivia, vous séjournerez au sein de chalets en bois pour 6 personnes. Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés.

Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes (autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. Certaines modifications voire annulation sont possible selon le nombre de personnes inscrites.

Dépendant



Groupe

6 participants
3 accompagnateurs
1 bénévole ponctuel

8 jours / 7 nuits → 1740 €*

15 jours / 14 nuits → 3200 €*

Dates

Du 19 au 26 et / ou du 26 au 2 janvier 2017

Noël / Nouvel an à la montagne



Hébergement (en gestion libre):

Dans un village vacances situé à Estavar, à la lisière de l'enclave espagnole de Llivia, vous séjournerez au sein de chalets en bois pour 6 personnes. Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés.

Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes (autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. Certaines modifications voire annulation sont possible selon le nombre de personnes inscrites.

Polyhandicap



Groupe

4 participants
4 accompagnateurs
1 bénévole ponctuel

8 jours / 7 nuits → 1850 €*

15 jours / 14 nuits → 3500 €*

Dates

Du 19 au 26 et / ou du 26 au 2 janvier 2017

Neige, ski et sensations



Autonome

Age

18-50 ans

Groupe

12 participants
2 accompagnateurs

Rythme

Sport - détente

Véhicule

1 minibus
1 voiture



Accueil des couples

Dates

Les dates peuvent être modifiées à votre guise et selon le groupe, privilégiez le hors-saison !

Du 28 au 4 février
Et / ou
Du 4 au 11 février

Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.



Hébergement (en gestion libre):

Dans un village vacances situé à Estavar, à la lisière de l'enclave espagnole de Llivia, vous séjournerez au sein de chalets en bois pour 6 personnes.

Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés.

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- ☑ Traîneau et luge
- ☑ Ski (3 jours)
- ☑ Snake gliss
- ☑ 1 Journée au parc Naturlandia
- ☑ Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- ☑ Visite de Puigcerdá, Espagne



* Les «activités possibles» sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo



Infos pratiques :



1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.
Dernier jour : retour en fin de journée du samedi
Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes
(autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. **Certaines modifications voire annulation sont possible selon le nombre de personnes inscrites.**

8 jours / 7 nuits	➔ 1200 €*
15 jours / 14 nuits	➔ 2200 €

Sports d'hiver et neige catalane



Semi-Autonome

Age

18 – 60 ans

Groupe

10 participants
3 accompagnateurs
1 bénévole ponctuel

Rythme

Sport - détente

Véhicule

1 minibus
1 voiture



Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.



Hébergement (en gestion libre):

Dans un village vacances situé à Estavar, à la lisière de l'enclave espagnole de Llivia, vous séjournerez au sein de chalets en bois pour 6 personnes.

Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés.

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- ☑ Traîneau et luge
- ☑ Rencontre avec les chiens de traineau
- ☑ Ski (3 demi-journées)
- ☑ Snake gliss
- ☑ 1 Journée au parc Naturlandia
- ☑ Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- ☑ Visite de Puigcerdá, Espagne

* Les «activités possibles» sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo.



Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes
(autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. **Certaines modifications voire annulation sont possible selon le nombre de personnes inscrites.**

8 jours / 7 nuits → 1320 €*
7 nuits

15 jours / 14 nuits → 2500 €
14 nuits



Dépendant

Age

18 – 60 ans

Groupe

6 participants
3 accompagnateurs
1 bénévole ponctuel

Rythme

Détendu

Véhicule

1 minibus adapté
+
1 voiture



2 fauteuils

Dates

Du 27 février au 6 mars
et/ou

du 6 au 13 mars
(du lundi au lundi)

Les dates peuvent être modifiées à votre guise et selon le groupe, privilégiez le hors-saison !



Accueil des couples

Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du lundi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes (autres lieux nous contacter)

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter.

Des séjours à la carte sont possibles. **L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler les séjours ou le type d'hébergement selon le nombre de personnes inscrites.**

Neige et soleil



Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.

Hébergement (en gestion libre):



Un Chalet de 160 m² et classé 4 étoiles avec un étage et avec une vue panoramique exceptionnelle sur la Cerdagne et le Capcir. Tout le rez de chaussé est adapté au fauteuil roulant.

Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés, 1 chambre avec 4 lits, 1 chambre avec 5 lits.

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- ☒ Traîneau et luge
- ☒ Rencontre avec les chiens de traineau
- ☒ Ski (3 demi-journées)
- ☒ Snake gliss
- ☒ 1 Journée au parc Naturlandia
- ☒ Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- ☒ Visite de Puigcerdá, Espagne

* Les «activités possibles» sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo.



8 jours / 7 nuits	➔ 1 520 €
15 jours / 14 nuits	➔ 2 370 €

La montagne, le grand air



Polyhandicap

Age

18 – 60 ans

Groupe

**4 participants
4 accompagnateurs
1 bénévole ponctuel**

Rythme

Détendu

Véhicule

**1 minibus
adapté**



4 fauteuils



Accueil des couples

Dates

**Du 6 au 13 août
et/ou
13 au 20 août**

Lieu du séjour : Cerdagne - Capcir - Andorre - Espagne :

L'hébergement sera situé en Cerdagne, certaines activités se feront dans le Capcir, en Andorre et en Espagne. C'est au cœur des Pyrénées catalanes à au moins 1400 mètres d'altitude, que se déroule le séjour.



Hébergement (en gestion libre):

Dans un village vacances situé à Estavar, à la lisière de l'enclave espagnole de Llivia, vous séjournerez au sein de chalets en bois pour 6 personnes.

Le chalet comprend 1 chambre avec 1 lit matrimonial, 2 chambres avec lits côte à côte ou séparés.

* Photo non-contractuelles



Activités possibles :

- ☒ Traîneau et luge
- ☒ Rencontre avec les chiens de traîneau
- ☒ Ski (3 demi-journées)
- ☒ Snake gliss
- ☒ 1 Journée au parc Naturlandia
- ☒ Bains d'eaux chaudes sulfureuses
- ☒ Visite de Puigcerdá, Espagne



* Les «activités possibles» sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des attentes du groupe et de la météo



Infos pratiques :

1^{er} jour : prise en charge dans la matinée du samedi.

Dernier jour : retour en fin de journée du samedi

Prise en charge possible : Perpignan, Ax-Les-Thermes

-> Un fauteuil électrique peut être mis à disposition

* Aides financières individuelles et demande de subvention 1^{er} départ nous contacter. Des séjours à la carte sont possibles. L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler les séjours selon le nombre de personnes inscrites.



8 jours / 7 nuits	→ 2000 €
X	X

Séjours de répits pour les aidants





Séjours répits

Age

Tout âge

Groupes concernés

- Familles
- Couples
- Personne seule

Véhicule

Véhicule adapté à disposition possible

Séjour adapté à vos besoins



Lieu du séjour : Cerdagne – Capcir – Espagne (au choix)

Vous pouvez choisir selon votre convenance le lieu où vous voudriez vous poser pendant vos vacances. En Cerdagne, là où le soleil brille 300 jours dans l'année, le Capcir là où la nature vous emporte dans un autre monde, et l'Espagne pour un dépaysement culturel assuré.

Hébergement (différents types au choix):

Vous avez la possibilité de choisir les types d'hébergements selon le handicap concerné.

- Appart'hôtel
- Camping
- Gîte meublé
- Hôtel
- Parc résidentiel, village vacances
- Parc de chalet
- chambres d'hôtes
- Etablissements médicalisés



Avec une formule au choix :

- pension complète
- demi-pension
- gestion libre

* Photo non-contractuelles

Organisation et activités possibles :

- Demandez-nous les activités possibles selon le handicap de la personne
- Nous pouvons vous proposer des temps de prise en charge de la personne présentant le handicap, selon vos choix (pendant les repas et les activités, pendant les toilettes, pendant un moment dans la journée,...)
- Nous nous chargeons de tous pour votre arrivée. Réservations, appareillages, personnel médical, animateurs ou accompagnateurs formés.



Partir en famille à la montagne et se reposer avec un handicap c'est possible !

Forfait d'une semaine d'intervention à hauteur de 4h/jour	➔	250 €
Forfait modulable selon vos besoins, et peut être variable pendant la semaine ou weekend	➔	Minimum 1 jours maximum 3 semaines

L'accompagnement pour les séjours de répit :

Nous vous proposons un accompagnement ponctuel ou permanent lors de votre séjour. C'est vous qui nous demandez ce dont vous avez besoin selon le type de handicap de votre enfant (ou personne à charge). Il n'y a pas de condition d'âge.

L'objectif étant de permettre à la famille de se retrouver ensemble tout en se reposant. De faire des activités avec d'autres personnes valides tout comme des activités avec la personne handicapée. Privilégier des temps de repos et de découverte tout en étant avec la personne handicapée ou pas, et jongler sur des temps en individuel avec des temps en famille.



Autres informations concernant les séjours adaptés adultes :

Traitement médical :

-  **Lors du transport aller**, le traitement de la journée devra être placé dans le « pilulier journalier » et confié à l'accompagnateur.
-  **Pendant le séjour**, les traitements devront être préparés dans les piluliers hebdomadaires pour toute la durée du séjour.
-  Pour tout **changement de traitement** médical entre l'envoi du dossier et le début du séjour, **NE PAS OUBLIER** de nous fournir la nouvelle prescription médicale.
-  **La distribution des traitements médicaux** se fera par l'équipe d'encadrement qui a pour mission de veiller scrupuleusement à la bonne marche à suivre.

Argent de poche : (cf fiche du mode de gestion de l'argent de poche)

- € Nous ne pouvons être tenus pour responsable de la perte ou du vol de l'argent de poche durant les séjours s'il ne nous a pas été confié.
- € Une fiche de dépenses avec justificatifs est tenue pour les achats d'articles supérieurs à 20 euros.

Organisation quotidienne :

- 👉 Les participants peuvent être amenés, s'ils le souhaitent, à aider à la prise en charge de la vie quotidienne notamment au moment de la préparation des repas, c'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, apprendre à s'organiser, et devenir toujours plus autonome.
- 👉 Le nombre de participants est volontairement limité sur chacun de nos séjours, pour privilégier les relations humaines et l'intégration dans un environnement naturel propice à la détente et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
- 👉 L'ensemble de nos équipes d'accompagnateurs veille à la santé de chacun et tout particulièrement à un bon équilibre alimentaire et une bonne hygiène corporelle.

Encadrement :

- 👤 Tous nos accompagnateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation. Ils sont issus pour la plupart des formations des métiers du social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, AMP, assistante sociale, infirmière...). Ils reçoivent une formation spécifique mettant à leur disposition tous les outils nécessaires à la parfaite réussite de chaque séjour.
- 👤 Nous avons parfaitement conscience que la bonne conduite d'un séjour dépend à 80% de son encadrement, c'est pourquoi le recrutement et la formation de nos équipes d'encadrement sont pour nous, une priorité.

Hébergements :

- 🏠 Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants. Dans la mesure du possible nous évitons les couchages en lits superposés et nous veillons à ce que chacun est un espace d'intimité.

Couple :

- 👫 Pour répondre aux attentes des personnes voyageant en couple, nos hébergements ont été sélectionnés pour les accueillir dans les meilleures conditions.
- 👫 Il est nécessaire de nous en informer à l'inscription pour prévoir une parfaite installation.

Activités :

Les activités proposées sont prises en charge par l'association (compris dans le tarif), et dispensées par des professionnels diplômés.

Annulation du séjour :

Nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible en cas de désistement ou d'annulation d'un séjour.

Si vous n'avez pas trouvé de remplaçant, nous conserverons alors une partie ou la totalité de la somme versée selon les modalités précisées dans les conditions particulières de vente.

Le séjour pourra être remboursé par l'assurance annulation si les causes d'annulation rentrent dans les conditions de garanties de cette assurance.

De notre côté, dans le cas d'insuffisance du nombre de participants, nous pourrions être amenés à annuler le séjour, **21 jours**, au plus tard avant le début de celui-ci. Nous vous proposerons alors une solution de remplacement ou nous vous rembourserons ce que vous avez déjà versé pour le séjour.

L'énurésie :

En cas d'énurésie de l'adhérent, nous vous demandons de nous fournir les éléments nécessaires à la gestion de cette situation : informations, alaises, draps de rechange et couches.





ARGENT DE POCHE

Différents modes de gestion de l'argent de poche

Mode de gestion N° 1 (Gère Seul) :

Le vacancier est entièrement autonome, et gèrera **sous sa propre responsabilité**, sans **aucune** intervention de notre part son argent.

Mode de gestion N° 2 (Gestion assistée) :

Le vacancier est autonome, mais n'est pas forcément en capacité de gérer **la totalité** de son argent. L'argent de poche nous sera remis et nous le distribuerons au vacancier selon le montant et la périodicité qui nous seront indiqués dans le dossier. A chaque remise d'argent, le vacancier émargera sa fiche d'argent de poche.

Mode de gestion N° 3 (Ne gère pas seul) :

Le vacancier n'a pas l'autonomie requise pour gérer son argent de poche et nous le suppléerons dans cette gestion. Nous tenons une fiche d'argent de poche sur laquelle seront inscrites toutes les dépenses, et nous fournissons les justificatifs pour les dépenses supérieures à 3€.

Pour les CAS N° 2 et 3 l'argent de poche devra **IMPERATIVEMENT nous être remis par chèque ou virement.**

LE RETOUR DE L'ARGENT DE POCHE (pour les cas 2 et 3)

2^{ème} cas : La fiche d'argent de poche émargée et éventuellement le reliquat de son argent de poche, vous seront retournés, dans le mois suivant la fin du séjour.

3^{ème} cas : Le chèque d'argent de poche, la fiche de contrôle et les justificatifs vous seront retournés dans le mois suivant la fin du séjour après vérification par nos soins.

L'argent vous sera retourné sous forme de chèque au nom que vous nous indiquerez sur le coupon ci-dessous.



COUPON A NOUS RETOURNER AVEC L'ARGENT DE POCHE POUR TUS LES CAS

NOM DU VACANCIER : Prénom :

NOM DU SEJOUR :

MONTANT DE L'ARGENT DE POCHE (**pour les CAS 2 et 3**) :€

(Remis : par chèque par virement)

Mode de Gestion de l'Argent de Poche :

CAS 1 - Gère seul son argent

CAS 2 - Gestion Assistée : Combien :€ Périodicité : (Exemple : 20€ par semaine)

CAS 3 - Ne Gère pas seul

Pour les CAS 2 et 3 : **NOM du bénéficiaire du chèque de reliquat d'argent de poche (le cas échéant)** :

Adresse où le chèque doit être retourné :

NOM :

ADRESSE :

Code Postal : _ _ _ _ VILLE :

Nous renvoyer le coupon à l'adresse suivante :

**14 ROUTE DE LLO RESIDENCE LA RIVIERE – 66 800 SAILLAGOUSE OU PAR MAIL
CONTACT@SOLHAME.FR**



Association SOLHAME

Séjours Organisés et Locations en Hébergement Adapté
de Montagne Eco-responsables

Autorisation d'exploitation du droit à l'image

Je soussigné(e), _____

Demeurant au _____

Autorise l'association SOLHAME à utiliser mon image pour diffuser sur :

- Des réseaux sociaux (Facebook et Tweeter)
- Les plaquettes de l'association, tous nos supports de communication de l'association
- Par mail auprès de nos adhérents exclusivement
- Sur des supports de présentation de l'association (Power Point, Prezi, etc...)

Signature de la personne référente

A large, empty rounded rectangle with a thin black border, intended for the signature of the person referred to in the document.

Liste indicative du trousseau : (hiver) (Indicatif)

Prévoir pour le couchage et le gîte :

- Un drap housse de lit simple 90*190
- Un drap plat de lit simple 90*190
- Une paire de chausson

Prévoir pour le climat :

- Lunettes de soleil
- Crème solaire indice 50
- Baume à lèvres
- Habits de neige : combinaison de ski, parka chaud, bonnet, masque de ski, gants doublés et épais, écharpe.
- Après-ski ou chaussures imperméables (hors bottes de pluie)

Prévoir pour les sorties :

- Chaussures de marche (imperméables si possible) ou confortables
- Petit sac à dos (pour y mettre vêtements de pluie, eau, crème solaire, ...)
- Maillot de bain et drap de bain

Prévoir pour chacun personnellement :

- Slips ou culottes 7
- Tee-shirts 6
- Chaussettes (paires) 7
- Chemises de nuit ou pyjamas 2

(3 pour les personnes énurétiques)

- Pantalons, jeans 2
- Survêtement de sport 2
- Tricots, sweats ou polaire 2
- Serviettes de toilette 2
- Gants de toilette 2
- Savonnette, peigne ou brosse, dentifrice, brosse à dents, gobelet, shampoing
- Sac à linge
- ...
- Autres effets personnels (musique, jeux, nourriture ou boisson spécifique, ...)

Conditions particulières de vente

– Association SOLHAME –

Conçus pour les adultes, nos séjours sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Pyrénées Orientales, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.

Comment s'inscrire :

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. L'inscription ne pourra être validée qu'à réception :

- De la fiche d'inscription, correctement et intégralement remplie accompagnée de ses annexes éventuelles.

- D'un versement de : 30% du prix pour tout séjour

- D'un versement de : 50% du prix pour les pensions complètes

A réception du dossier complet et après validation par nos services, une confirmation d'inscription vous sera adressée. Dans un souci de préservation de l'environnement et pour accélérer le traitement de votre dossier, nous privilégions l'envoi par mail des attestations et convocations.

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail sur la fiche d'inscription.

Solde du séjour et pension complète :

Le séjour et la pension complète doit être intégralement réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ. Les règlements peuvent être effectués par virement (coordonnées bancaires sur le site de l'association SOLHAME, dans la rubrique « l'association » puis « informations légales »), ou par chèque à l'ordre de « association SOLHAME ».

Prix :

Les prix des séjours dans le catalogue sont donnés à titre indicatif pour les périodes mentionnées. Ils peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse en fonction des variations des tarifs locatifs, du coût des transports, des taxes afférentes aux prestations offertes et selon le nombre d'inscrits. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur votre facture / confirmation d'inscription feront foi en cas de contestation.

Sont inclus les frais :

- ↳ D'hébergement et de pension comme décrits au programme,
- ↳ Liés aux activités, visites, excursions éventuelles contenues dans le catalogue, ainsi que celles proposées par l'équipe d'animation,
- ↳ D'encadrement,
- ↳ De voyage, sauf indication contraire (voyage à la charge du vacancier, surcoûts éventuels...)
- ↳ Des déplacements au cours du séjour,
- ↳ Des assurances responsabilité civile et assistance (celle-ci prévoit, entre autres, le rapatriement des assurés)

Ne sont pas inclus :

- ↳ Les achats personnels, ainsi que toutes dépenses liées à des activités non prévues au programme.
- ↳ Les frais médicaux liés aux pathologies des vacanciers.
- ↳ L'option annulation/interruption (facultative).

Aide aux vacances :

Les organismes suivants peuvent verser des aides couvrant tout ou partie des frais de séjour (se renseigner directement auprès d'eux) :

- UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), Conseils Régionaux, Conseils Départementaux, Municipalités, Caisse d'Allocation Familiale ou Mutualité Sociale Agricole, Services Sociaux, Comités d'entreprise, Associations diverses (secours populaire, secours catholique...) Mutuelles, ANCV

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription.

Modification ou annulation d'un séjour :

L'association se réserve le droit (au plus tard 30 jours avant le départ), si les circonstances l'exigent, ou en cas d'insuffisance du nombre de participants, de modifier ou annuler un séjour. Dans ce cas, vous sont proposée, soit un séjour équivalent, soit le remboursement intégral des sommes versées.

Désistement – Annulation du fait de l'inscrivant :

Tout désistement ou annulation doit être confirmé le plus rapidement possible par fax, courrier électronique ou courrier postal auprès de l'association SOLHAME, organisatrice du séjour. La date de réception faisant foi. Nous vous rappelons que si vous avez souscrit à l'option annulation/interruption, le service concerné doit être prévenu indépendamment, ses coordonnées se trouvent dans votre contrat. Dans tous les cas, des frais de dossier de 40€ seront retenus. Par la suite, le barème appliqué sera de :

- ↳ Plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu 30% du montant du séjour.
- ↳ Entre 30 et 10 jours avant le départ, il sera retenu 80% du montant du séjour.
- ↳ Moins de 10 jours avant le départ, l'intégralité du prix du séjour sera retenue.

Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté pour quelque raison que ce soit (départ volontaire du vacancier ou renvoi pour raisons impératives), sauf souscription à l'option annulation/interruption (facultative)

Frais de recouvrement :

En cas de recours contentieux pour le recouvrement des factures impayées, il sera perçu des frais forfaitaires de dossier de 30€.

Responsabilité civile de l'Association :

L'Association Solhame, association reconnue d'intérêt général titulaire du certificat d'immatriculation tourisme n° *IMO66150004* a souscrit une assurance de RC (*sociétaire 38993357*) auprès de la MAIF comportant des garanties au moins équivalentes.

Responsabilité civile du vacancier :

Chaque vacancier est couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Tout dégât ou accident provoqué par lui-même sera à sa charge et donc à déclarer par ses responsables légaux auprès de sa propre assurance.

Frais médicaux :

Les frais médicaux (médecin, pharmacie) sont à la charge des participants. Dans le cas où l'association avance ces frais, une demande de remboursement récapitulative sera adressée au vacancier ou à son représentant à la fin du séjour. A réception du règlement. L'association adressera en retour la feuille de maladie.

Traitement médical :

Traitement médial régulier : Pour une prise en compte sécurisée des soins, le protocole de distribution doit être clairement indiqué dans la fiche médicale. L'ordonnance avec la mention « aide à la vie courante » (en conformité avec la posologie indiquée dans la fiche médicale) et les piluliers nominatifs préparés pour la durée totale du séjour sont remis au responsable de séjour au moment du départ.

Traitement médical ponctuel : Si le participant présente des troubles passagers nécessitant la prise ponctuelle d'un médicament et/ou une conduite à tenir spécifique de la part de l'encadrement, les informations détaillées (signes d'appels, éléments déclencheurs et conduite à tenir) doivent être renseignées dans la fiche médicale. L'ordonnance avec la mention « aide à la vie courante » et le pilulier nominatif dédiés à ce traitement sont remis au responsable de séjour au départ. Les personnes épileptiques non stabilisées sont notamment concernées par ce protocole.

Intervention programmée d'un professionnel de santé : Dans ces cas (injections, renouvellement de piluliers...), l'ordonnance correspondante doit être fournie à l'association dès que vous en avez connaissance afin que nous puissions prendre toutes les dispositions préalables et organiser les rendez-vous avec un professionnel de santé proche du lieu de séjour.

Soins et interventions non programmés : Dans le cas où une telle intervention est nécessaire, le responsable du séjour fait appel aux services médicaux qui s'imposent. Il se charge de prévenir la « personne à prévenir en cas d'urgence » inscrite sur la fiche d'inscription et le coordinateur de l'association.

Instructions de départ :

Vous recevrez avant le départ une fiche médicale à remplir et la liste du trousseau. La convocation et le renseignement de départ, vous seront adressés 10 jours avant le début du séjour. Seuls les participants ayant réglé intégralement les frais de séjour seront convoqués au départ.

Les vacanciers sous traitement viendront équipés d'un semainier rempli et d'une ordonnance de renouvellement pour les séjours de plus de 8 jours. Sans quoi, l'association se réserve le droit d'acheter le semainier et de le faire remplir par un(e) professionnel(le) de santé aux frais de l'inscrivant.

Encadrement :

Tout le personnel d'encadrement a reçu une formation spécifique (théorique et pratique) ou justifie des compétences nécessaires. Un animateur-accompagnateur assure l'encadrement, en général, de 1 à 6 vacanciers suivant le projet du séjour et le degré d'autonomie des participants.

Aptitude au séjour :

Chaque inscription est validée après lecture de la fiche d'inscription et des documents annexes fournis.

Toute information pouvant nuire au bon déroulement du séjour doit être déclarée au préalable par l'inscrivant : trouble du comportement, difficulté motrice trop importante selon le séjour choisi, besoin de manipulation technique sur un séjour non adapté, appareillage, etc.

Dans le cas contraire, découvrant des écarts avec la réalité pendant le séjour, l'association SOLHAME se réserve le droit de transférer la personne sur un séjour mieux adapté ou de le renvoyer, après en avoir informé sa famille ou son tuteur légal. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être consenti et les frais occasionnés par ce retour ou ce transfert seront à la charge de la famille ou du tuteur.

Réclamations :

Les réclamations doivent être adressées par courrier recommandé à l'association SOLHAME dans les 3 mois suivant la fin du séjour. Une réponse circonstanciée sera apportée par l'association SOLHAME, après avoir rassemblé les informations nécessaires.

Toutefois la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, espèces ou d'objets de valeur que les vacanciers auront choisi d'emporter sur le séjour.

Acceptation :

L'inscription et la participation à l'un de nos séjours impliquent tant de la part du vacancier que de la personne ou de l'institution assurant l'inscription, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que des règles des séjours.

Informatique et libertés :

Les informations communiquées sont indispensables à la prise en compte de votre demande ; elles donnent lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi « informatique et libertés » ; sauf refus de votre part, vos noms et adresse pourront être utilisés par d'autres organismes à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi « informatique et libertés ».

Attention Les photos illustrant les séjours dans le présent catalogue ne sont pas contractuelles.

Droit à l'image :

Des photos sur lesquelles vous pouvez apparaître sont régulièrement prises pendant nos séjours. Nous pourrions les utiliser sur nos différents supports promotionnels (catalogue, site internet, blog). Vous pouvez vous opposer à cette diffusion en nous informant par écrit de votre décision.

Conditions générales de vente

– Extrait du Code du Tourisme –

Reproduction littérale des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Art R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L. 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Art R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les repas fournis ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-10 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-11, R. 211-12 et R. 211-13 ;
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

14° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Art R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art R211-8 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Le nombre de repas fournis ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-10 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-6 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-11, R. 211-12 et R. 211-13 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R. 211-6.

Art R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.

211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art R211-12 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art R211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R. 211-6.

Visitez notre tout nouveau site !



Association **SOLHAME**

Séjours Organisés et Locations en Hébergement Adapté de Montagne Eco-responsables

ACCUEIL

PRESENTATION

NOS SEJOURS

NOS FORMATIONS

AIDE AUX AIDANTS

ACTUS

CONTACT



SEJOUR DE SKI-DETENTE

Les séjours



Séjour août 2016

14

SEP 2016

Cet été nous accueillons l'association GEM'Active pour un séjour d'une semaine. Les vacanciers étaient ravis de découvrir ou redécouvrir des activités de montagne. Voici un aperçu de l'ambiance des séjours que l'on peut... Pour en savoir plus

Semaine du développement durable: mobiliser pour le climat

30

MAI 2016

SOLHAME dans l'Indépendant ! Merci à Frédérique Berlic d'avoir relayé l'Info, à tous nos partenaires, aux entreprises engagées dans la dynamique montagnarde, à tous les acteurs et organisateurs, locaux et nationaux, de cette... Pour en savoir plus



Fête de la Nature 2016

23

MAI 2016

Une balade pleine nature accessible à tous types de handicaps à l'occasion de la fête de la nature, aux Bouillouses ! Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous ! Merci à... Pour en savoir plus



Catalogue été 2016

18

MAI 2016

Voici notre catalogue de l'été 2016: Vous pouvez vous inscrire via le site internet dans « contact » et choisissez votre formulaire selon votre statut. Ou contactez-nous par téléphone au 04 80 45 11 05... Pour en savoir plus

CONTACTS :

Association SOLHAME

Résidence la Rivière, 14 Route de Llo

66 800 Saillagouse

solhameco@gmail.com

Tél : (0033) (0)6 16 59 21 27 Ou (0033) (0)4 30 45 11 05

Site : www.solhame.fr